



Voies Navigables de France InFO-Flash Des Délégués Syndicaux Centraux

LA REUNION MENSUELLE DG/DSC S'EST TENUE LE MARDI 09 JUILLET 2019

**LE MATIN : REUNION SUR LA CREATION DE LA DIMOA AVEC LES ELUS DU
CTU-PLENIER ET DES REPRESENTANT DU CHSCT- C
L'APRES-MIDI : LA REUNION DSC-DG**

QUE FAUT-IL EN RETENIR ?

Sur la DIMOA :

Force Ouvrière a réaffirmé son opposition au principe même de la création de la DIMOA en rappelant qu'elle reposait sur une hypothèse d'augmentation des crédits dont rien ne prouve qu'elle soit valide (**cf. : les débats sur les difficultés à financer les investissements prévus dans la loi d'Orientation des Mobilités**).

Force Ouvrière a demandé l'abandon de la seconde phase qui prévoit un regroupement des personnels sur 5 sites. Dans la mesure où le préfigurateur persisterait à maintenir cette option (**dont il admet lui-même que l'intérêt n'est pas évident**), **Force Ouvrière** a demandé qu'elle soit intégrée au dossier qui sera présenté au vote des instances au mois de septembre, afin que les représentants du personnel puissent analyser les véritables impacts du projet sur les agents. Le préfigurateur a refusé, mais a indiqué qu'il s'engageait à étudier rapidement cette seconde phase en liaison avec les agents concernés.

Force Ouvrière a réitéré sa demande pour que les personnels de la future DIMOA bénéficient des niveaux de primes du siège.

Le DRHM a confirmé son refus de prendre en compte notre demande. Il a néanmoins admis que compte tenu qu'il s'agit d'une demande forte des agents, ce point sera soumis à l'arbitrage du DG avant les consultations de septembre.

Par ailleurs Il s'est engagé à faire preuve de souplesse lors des exercices d'harmonisation indemnitaires des années à venir afin que les agents de la DIMOA ne soient pas victimes de baisses techniques consécutives aux changements de périmètre.

Concernant notre demande de modification des fiches de poste, le DRHM a indiqué que celles-ci seraient actualisées au fur et à mesure des mobilités.

Le préfigurateur s'est par ailleurs engagé à ce que les déplacements en dehors du périmètre de la DT des agents se fassent sur la base du volontariat.

Sur la question du plan de charge et de la modernisation des barrages manuels (dont les manœuvres occasionnent une grande pénibilité pour les personnels), le préfigurateur a rappelé qu'il serait un prestataire de service pour le compte de la DIEE, et qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur la priorisation des investissements. Il a simplement indiqué qu'il lui paraissait probable que ces ouvrages fassent l'objet d'un traitement prioritaire

Réunion DG/DSC :

En l'absence de Thierry GUIMBAUD, qui accompagnait le futur Président du Conseil d'Administration pour son audition au sénat, la réunion était présidée par Philippe LALART, DG Adjoint.

Conseil d'Administration de VNF :

Laurent HENART est pressenti pour occuper les fonctions de Président. Il a passé les auditions au Parlement (**Assemblée Nationale le 3 juillet et Sénat le 9 juillet**). En fonction du résultat de ces auditions, la nomination pourrait intervenir à la rentrée.

Création de la DSIN (Direction des systèmes d'Information et du Numérique) :

Le DGA nous informe de l'avancement de cette création : Le recrutement du préfigurateur est en cours. Il confirme que l'option de l'autorité fonctionnelle sur les cellules informatiques des DT est celle qui sera retenue.

L'effectif actuel de la Direction est de l'ordre 65 agents (**siège+DT**). Le DGA indique qu'un renforcement de la Direction est envisagé, mais qu'il n'est pas en mesure de le quantifier à l'heure actuelle.

Le projet d'organisation avance et une présentation sera réalisée au CTUP du siège ainsi qu'au CTU Plénier.

La mise au point du projet devrait intervenir au dernier trimestre 2019, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020.

Suite à une question posée par **Force Ouvrière**, le DGA a confirmé que les cellules informatiques des DT devraient se recentrer sur l'informatique industrielle, en délaissant les missions de bureautique, prestations qui seraient externalisées.

Commentaire Force Ouvrière :

Faute de moyens, les missions d'assistance informatique aux agents, pourtant essentielles au bon fonctionnement du service, ne seront plus assurées par les cellules informatiques, et seront externalisées. L'exemple du siège ou les prestations sont assurées par le prestataire Help Desk montre les limites du dispositif avec une nette dégradation du niveau de service pour les utilisateurs..

Mise en place de la commission de suivi des situations individuelles

Le DRHM présente un projet de décision, remis en séance.

Il s'agit de la commission que le DG s'est engagé à mettre en place suite à l'action intersyndicale du printemps dernier. Il s'agit de garantir le maintien des rémunérations de l'ensemble des personnels impactés par des réorganisations

Le dispositif comprendrait :

- 8 commissions locales (une par DT et une au siège) présidées par le Directeur territorial ou par le DG Délégué
- une commission nationale présidée par le DG de VNF.

Les dossiers des agents seraient examinés par les commissions locales. Seules les situations n'ayant pu trouver de réponse adaptée au niveau local seraient examinées en commission nationale.

Force Ouvrière accueille favorablement le dispositif proposé sous réserve que son objet principal, à savoir garantir le maintien des rémunérations des agents soit clairement affirmé.

Force Ouvrière est d'ailleurs intervenu vigoureusement pour que l'objet de cette commission ne soit pas détourné, comme la tentation en est visible, afin de la limiter en simple commission d'aide matérielle qui ne rechercherait de solutions que pour les agents qui seraient en difficulté financière. **(Sur la base de critères extrêmement restrictifs).**

Force Ouvrière a exigé que le dossier qui sera constitué par les agents impactés par des réorganisations ne comporte que des indications professionnelles : grade, poste, organisation du travail, rémunérations **(forfaitaires ou variable)** à l'exclusion de toute autre information personnelle **(compositions familiale, revenus du foyer, ...)**

Le DRHM s'est engagé à prendre en compte notre demande.

Les DSC **Force Ouvrière** de l'EPA VNF

